



Communiqué :

Le covid-19 ne justifie aucune discrimination !

Un arrêté spécifique a été pris par le maire de Nice le 7 avril 2020, renouvelé le 15 avril 2020, qui se concentre sur quelques quartiers défavorisés du centre-ville, lesquels ont déjà fait l'objet, dans le passé, d'arrêtés municipaux très ciblés et discriminatoires : Trachel, Jean Vigo, Notre-Dame, St Charles, Bon Voyage, Maurice Maccario, Pasteur, Las Planas, Les Moulins.

Chacun comprend bien qu'il est plus aisé de supporter le confinement dans une superbe résidence agrémentée d'un beau parc que dans ces quartiers aux immeubles parfois dégradés, occupés par des familles ayant peu de ressources.

Les décisionnaires nationaux ou locaux, par leur impéritie, imprévoyance ou inaptitude à prendre des décisions rapides sont les principaux responsables de la diffusion du COVID-19, pas les habitants des quartiers populaires.

Dans ce contexte exceptionnel d'urgence sanitaire, notre association appuie toute initiative tendant à maîtriser la propagation du virus et susceptible de repousser cette terrible menace sanitaire.

Mais les arrêtés mentionnés ne nous semblent pas poursuivre ce but. Au contraire, ils aggravent sans motif les restrictions d'aller et de venir déjà édictées par arrêté préfectoral ; dans une manœuvre politicienne, ils visent à stigmatiser et à faire montre d'autoritarisme envers les populations des quartiers populaires, ainsi collectivement punies.

Nous ne pouvons pas croire que, en plus des effectifs de la police nationale, dans la ville aux 2600 caméras de vidéosurveillance et à la police municipale la plus nombreuse de France, il y ait besoin d'arrêtés supplémentaires pour surveiller l'ensemble de sa population en période de confinement.

Cette façon de procéder par le biais d'arrêtés visant des sous-catégories de niçoises et niçois est discriminatoire et nous ne saurions l'accepter. C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme a pris la décision de saisir le tribunal administratif d'un référé liberté contre l'arrêté municipal 2020-01135.

Nice, le 18 avril 2020

Contact presse :

Me Mireille Damiano : 06 09 21 17 30

H Busquet président de la section de Nice : 06 04 18 43 13